

02 juil 2009 -13:41

Ordre du jour du Conseil des ministres du 3 juillet 2009

Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda - Ne pas publier dans la presse.

Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda - Ne pas publier dans la presse.

- Régie des bâtiments : travaux de première installation du bâtiment Eurostation à Bruxelles et prise en location d'un bâtiment pour le SPF Justice à Nivelles
- Fixation du nombre de stagiaires judiciaires pour 2009-2010
- Nomination d'un membre suppléant de la Commission de la concurrence
- Approbation du Plan d'action fédéral Marchés publics durables 2009-2011
- Mise à disposition du Trésor des crédits nécessaires dans le cadre du sauvetage de la banque Kaupthing
- Chemins de fer : transposition de directives européennes
- Adaptation des contrats d'administration de six institutions publiques de sécurité sociale
- Interruption de carrière au *Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen*
- Simplification de la procédure de demande pour l'application des régimes du départ anticipé à mi-temps et de la semaine volontaire de quatre jours
- Application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires entre les Etats membres de l'UE
- Indemnité compensatoire de pertes de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances
- Guichet unique pour entreprises
- Exercice des professions réglementées du chiffre sous forme de société
- Internet pour tous II : lancement des paquets start2surf@home
- Réduction du délai de conservation obligatoire d'objets perdus par la SNCB - Deuxième lecture
- Entreposage des déchets radioactifs
- Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.premier.be.